

Faculté de droit**DROI1309 Ethique appliquée au droit**

[30h] 3 crédits

Ce cours n'est pas dispensé en 2005-2006

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Langue d'enseignement : français

Niveau : Premier cycle

Objectifs (en termes de compétences)

On attend généralement des juristes qu'ils soient capables de comprendre et faire comprendre le droit positif. Mais ils doivent aussi être capables de s'exprimer rigoureusement sur la question de savoir avec quel degré de rigueur la législation est appliquée, et surtout sur celle de savoir comment la législation en vigueur doit être adaptée à la marge, réformée en profondeur, voire radicalement transformée.

Pour remplir correctement ce rôle, il importe que les juristes soient capables de formuler et défendre de manière cohérente et lucide les principes éthiques qu'ils doivent nécessairement invoquer pour s'exprimer sur de telles questions. L'objectif du cours est de les aider à acquérir cette capacité, à la fois en les introduisant aux principales théories éthiques contemporaines et en leur apprenant à argumenter sur des questions juridiques concrètes sur la base de ces théories.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

La première partie du cours présentera les principales théories éthiques auxquelles il est fait implicitement ou explicitement appel dans les débats contemporains.

La seconde partie abordera des questions controversées particulières relevant des différents domaines du droit et s'interrogera sur la manière dont les diverses théories éthiques s'y appliquent.

Enseignement magistral complété, dans la mesure du possible, par d'éventuels débats préparés par des équipes d'étudiants, afin de les initier à une argumentation éthique explicite sur des questions controversées dans les divers domaines du droit.